

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
 ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
 UNIVERSITÉ TAHRI MOHAMED BÉCHAR
 NIF : 098608019033424

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
 AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS
 MINIMALES N° 01/U.T.M.B /2023

L'université TAHRI Mohamed Béchar lance un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales pour :

Acquisition d'un centre cryogénique (production d'azote liquide) au profit de l'université de Béchar

Participation : Les soumissionnaires remplissant les conditions suivantes peuvent participer :

• Les soumissionnaires (personnes physiques ou morales) disposant de registre du commerce électronique comportant les codes convenables éligibles à la fourniture des équipements scientifiques et de recherche, objets du présent cahier des charges.

• La société disposant de références professionnelles en présentant au moins une (01) attestation de bonne exécution pour des prestations de même nature, dans le domaine des équipements scientifiques et de recherche.

• La condition d'éligibilité relative aux capacités financières du soumissionnaire est vérifiée sur la base du chiffre d'affaire cumulé réalisé sur les trois (03) dernières années (2020-2021-2022).

Les candidats intéressés peuvent directement ou par le biais d'un représentant dûment mandaté par leur soin retirer le cahier des charges auprès du Vice-Rectorat du développement, de la prospective et de l'orientation 3^{ème} étage de l'Administration de l'Université TAHRI Mohamed Béchar, contre paiement de quatre mille (4000,00) Dinars Algériens, non remboursables, par mandat poste au nom de l'agent comptable de l'Université TAHRI Mohamed Béchar compte CCP N° 322565 Clé 37 RÉGIE-RÉCETTE.

UNIVERSITÉ TAHRI Mohamed - BÉCHAR

Vice-rectorat du développement, de la prospective et de l'orientation BP 417 ROUTE DE KENADSA-09000-

Le retrait du cahier des charges (téléchargement) du site officiel de l'université «<https://www.univ-bechar.dz>» reste une alternative, sous les mêmes conditions ci-dessus.

Remarque : Après le retrait du cahier des charges, les soumissionnaires sont appelés à se présenter obligatoirement à l'adresse ci-dessus afin de compléter manuellement leurs procédures sur le registre des retraits (signature, cachet et présentation du récépissé de versement). **Dans le cas contraire, leurs offres sont considérées comme nulles et ne seront pas traitées.**

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière comme suit (La liste détaillée des documents demandés sont mentionnés dans le cahier des charges) :

I- DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

1. Une déclaration de candidature remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges.
2. Une déclaration de probité remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges.
3. Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
4. Le Registre du commerce électronique comportant le code de l'activité conforme à l'objet du présent cahier des charges
5. Les statuts pour les sociétés.
6. Une copie de la carte d'identification fiscale (NIF)
7. Une copie de l'attestation de dépôt légal des comptes sociaux auprès de la CNRC
8. Les pièces fiscales et parafiscales certifiées conformes devant constater la mise à jour des redevances ou cotisations, pour les sociétés de droit algérien (Extrait de rôle, mise à jour CASNOS et CNAS), délivrée par le Centre National du Registre du Commerce.
9. L'extrait du casier Judiciaire de la personne engageant l'entreprise. Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats soumissionnaires :

a) Capacités professionnelles :

Registre du commerce/registre électronique (registre du commerce avec code)

b) Capacités techniques :

Soumissionnaire ayant réalisé des marchés, justifiés par, au moins, une (01) attestation de bonne exécution dans les domaines en relation avec l'objet du présent cahier des charges.

II- OFFRE TECHNIQUE :

1) Le présent cahier des charges comprenant :

- L'instruction aux Soumissionnaires signée, datée et cachetée, portant à la dernière page la mention manuscrite «Lu et accepté».
- Le Cahier des Prescriptions Spéciales (C.P.S.) signé, daté et cacheté, sans mentionner le montant de l'offre, portant à la dernière page la mention manuscrite «Lu et accepté».
- Le Cahier des Prescriptions Techniques Communes (C.P.T.C.) signé, daté et cacheté, portant à la dernière page la mention manuscrite «Lu et accepté».

2) Une déclaration à souscrire, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges.

3) Tout document permettant d'évaluer l'offre technique, à savoir :

- La liste des moyens humains (Personnel technique, Ingénieurs et/ou Techniciens) justifiés par les attestations de mise à jour CNAS et/ou CASNOS en cours de validité et diplômes.
- Le mémoire technique justificatif : comprenant la qualité et moyens humains du soumissionnaire, délai de livraison, la durée de garantie et le service après-vente, conformément à l'annexe du présent cahier des charges.
- Les spécifications techniques détaillées (catalogues ou fiches techniques) des produits proposés conformément au Cahier des spécifications techniques.
- Un certificat de conformité aux normes internationales des produits proposés.
- L'engagement concernant la garantie, le service après-vente et la disponibilité des pièces de rechange
- Le planning de livraison et de mise en service des équipements, renseigné, daté et signé.

III- OFFRE FINANCIÈRE :

1. Une lettre de soumission remplie, datée et revêtue du cachet et de la signature du soumissionnaire, selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges.

2. Le bordereau des prix unitaires (BPU) en hors taxes rempli et revêtu du cachet et de la signature du soumissionnaire, selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges.

3. Le détail quantitatif et estimatif (DQE) en hors taxes et en toutes taxes comprises rempli, daté et revêtu du cachet et de la signature du soumissionnaire, selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges.

4. Le tableau récapitulatif des lots, renseigné, daté et signé.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention «dossier de candidature», «offre technique» ou «offre financière». Ces 3 enveloppes sont insérées dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention «à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - Appel d'offres N°.../U.T.M.B/2023». La durée de préparation des offres est fixée à vingt-un (21) jours à partir de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans la presse.

La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la durée de préparation des offres de 8h à 11h au niveau de la salle de réunion du vice-Rectorat du développement, de la prospective et de l'orientation 3^{ème} étage de l'Administration de l'Université TAHRI Mohamed Béchar.

Dans le cas où ce jour coïncide avec un jour de repos légal, la date limite est prorogée au jour ouvrable suivant.

L'ouverture des plis aura lieu en séance publique en présence des candidats ou soumissionnaires ou leurs représentants, le même jour de dépôt des offres à partir de 11h, au niveau du vice-Rectorat du développement, de la prospective et de l'orientation 3^{ème} étage, université TAHRI Mohamed Béchar.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de validité des offres égal à la durée de préparation des offres augmentée de Trois (03) mois.

Le délai de validité des offres de l'attributaire provisoire du marché ou contrat est prorogé systématiquement d'un (01) mois supplémentaire conformément aux dispositions de l'article 99 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le directeur